



Union Fédérale SUD Protection Sociale  
144 Boulevard de la Villette  
75019 PARIS



Paris, le 06 août 2016

## La dérive du Service civique : du bénévolat à l'esclavage ?

Certains organismes dans la Protection sociale ont déjà présenté aux instances représentatives du personnel un dossier concernant la mise en place en interne du service civique.

Créé à l'origine comme un moyen d'encouragement et de soutien à l'engagement citoyen, d'éducation au civisme, dans le prolongement des émeutes de 2005 (version Sarko) puis des attentats de janvier 2015 (version Hollande), le service civique devient un prétexte à précariser encore plus les jeunes en les exploitant en dehors de tout droit du travail.

Dans nos organismes, où les crédits de fonctionnement en personnel sont sabrés, le service civique est la bonne aubaine pour bénéficier d'une main d'œuvre au rabais.

Pour preuve, il en coûtera aux organismes la modique somme de 106,31 €uros par mois (ce qui correspond à l'indemnité minimale prévue par le dispositif pour la prise en charge des frais de repas, de transport...), le reste (480,00 €) étant versé par l'état.

Comme toujours, les patrons s'en tirent bien puisque ce sont nous, les contribuables, qui payons !

## Le MEDEF en rêvait, le gouvernement l'a fait, les organismes de Sécu s'y engouffrent !

Bien loin du montant du SMIC, bien loin de la valeur du point à la sécurité sociale et même bien loin d'un salaire d'embauche d'un niveau 2 !

En tant que représentants de l'Institution « Protection sociale », pensez-vous que nos directions auraient pour le moins l'idée de leur offrir quelque avantage supplémentaire ? Une complémentaire santé par exemple ? D'avantages supplémentaires, que nenni, rien, nada, nichts, nothing, ничеро, niente, nunda ! Les volontaires devront se contenter de l'indemnité royale de 480,00 € (pour un travail pouvant aller jusqu'à 48h/semaine, selon le dispositif).

La mission des volontaires court sur une période de 6 à 12 mois pendant laquelle il s'agira « d'accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir, afin de favoriser son insertion professionnelle à l'issue de sa mission ».

Pour l'Union fédérale SUD Protection sociale, favoriser l'insertion professionnelle passe par la signature d'un contrat de travail avec tous les droits et avantages qu'il comporte.

### Signez la pétition

Récemment, le 23 juin 2016, un amendement rendant le service civique **obligatoire** a été introduit dans la loi "Egalité et citoyenneté". Outre les dérives de propagande que cette mesure (dont les détails d'application sont fixés par le gouvernement !) peut engendrer, c'est aussi une précarisation supplémentaire de l'emploi : en effet, les services civiques ne sont pas régis par le code du travail, l'indemnité est dérisoire (480€/mois) et le temps de travail peut aller jusqu'à 48h/semaine (soit 2,4€/h). Une pétition a été lancée afin d'exiger dès la rentrée le retrait de cette mesure et l'ajouter aux revendications contre la loi Travail et l'Etat d'urgence afin de relancer la mobilisation avec plus de consistance :

<http://stopsco.ml>